



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2023-2027

Commune d'Orgères

SOMMAIRE

I. Fiches PEDT de la commune d'Orgères	page 3
1. Données générales	
2. Périmètre et public du PEDT	
II. Pilotage et coordination du PEDT	page 4
1. Pilotage du PEDT : mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail	
2. Méthodologie utilisée	
3. Les acteurs de l'élaboration du PEDT	
III. Diagnostic Local	page 5
1. Les données sociodémographiques de la commune.	
2. Etat des lieux des structures éducatives de la commune.	
3. Organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.	
4. Diagnostic de territoire.	
IV. LES OBJECTIFS DU PEDT	Annexe page 12

I- Fiche PEDT de la commune d'Orgères

1. Données générales

Nom, fonction et adresse du correspondant:

Yannick COCHAUD

Maire

Place de la Mairie

35230 Orgères

Services administratifs : dga.mairie@orgeres.fr

2. Périmètre et public

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

La commune d'Orgères fait partie de Rennes Métropole. Le PEDT concerne uniquement le territoire de la commune.

Valable quatre ans (2023-2027), le PEDT a pour objectif d'articuler les temps scolaires, péri et extra scolaires sur la commune.

Il concerne les enfants et les jeunes scolarisés dans les établissements scolaires de la commune (privé et public) ou en âge de fréquenter les accueils péri et extrascolaires de la commune.

POPULATION ET NOMBRE D'ENFANTS CONCERNÉS

Selon le dernier recensement de l'INSEE en 2021, la commune d'Orgères compte 5112 habitants. Les 0-14 ans représentent 20% de la population.

NOMBRE D'ENFANTS CONCERNÉS PAR ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

- Ecole maternelle privée : 127 enfants scolarisés.
- Ecole élémentaire privée : 153 enfants scolarisés.
- Ecole maternelle publique les Grains d'Orge : 174 enfants scolarisés.
- Ecole élémentaire publique les Grains d'Orge : 308 enfants scolarisés.
- Collège public : 515 élèves.

II. Pilotage et coordination du PEDT

1- PILOTAGE DU PEDT : mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail

Composition du COPIL

Le Maire, l'adjoint enfance jeunesse, un élu de la commission EJVS (enfance, jeunesse et vie scolaire), deux représentants des parents d'élèves (un représentant public, un privé), un représentant des directeurs, un représentant du collège, un représentant des associations culturelles et/ou un représentant des associations sportives, un représentant du centre de loisirs, un représentant des agents périscolaire.

Rôle du COPIL

Pendant la phase de rédaction du PEDT :

Le comité de pilotage a pour rôle de valider les orientations prises par les groupes de travail.

Pendant la phase de mise en place : le comité de pilotage deviendra un comité de suivi. Il aura pour mission de suivre la mise en place du PEDT. Il se réunira 1 à 2 fois par an.

Le groupe de travail du PEDT

Le groupe de travail réunit une vingtaine de personnes.

Il est constitué de l'ensemble des structures éducatives intervenant sur le territoire :

- ✓ Les associations sportives et culturelles
- ✓ Les associations de parents d'élèves
- ✓ Les écoles
- ✓ Les agents périscolaires et ATSEM.
- ✓ Les services EJVS de la collectivité
- ✓ Les élus de la commission EJVS

2- Méthodologie utilisée

Cette co-construction s'est faite en plusieurs étapes :

Une 1^{ère} réunion pour réaliser le diagnostic

- Quels sont les besoins des enfants et des jeunes sur la commune ?
- Quels sont les forces et les faiblesses de la commune ?

Une 2^e réunion pour définir les grands axes du PEDT et les objectifs

Une 3^e réunion pour définir les actions. Et une 4^e réunion pour définir les porteurs des actions.

3. Les acteurs de l'élaboration du PEDT.

> **La commission EJVS** : commission enfance-jeunesse et vie scolaire. Portée par l'élu en charge de l'enfance jeunesse et la vie scolaire, cette commission réunit une fois par mois des élus municipaux pour suivre les dossiers du secteur. Elle établit les modalités d'élaboration du PEDT (gouvernance, méthodologie utilisée) et valide les différentes étapes de la construction du PEDT.

> **Le GAD (groupe d'accompagnement départemental)** 35 composé de la CAF, de jeunesse et sport et de l'éducation nationale. Le GAD accompagne les collectivités et valide les PEDT.

> **Le conseil municipal** : le conseil municipal de la commune sera informé de l'avancée du projet par des points d'information réguliers. Il validera en dernière instance la mise en œuvre du PEDT.

III-Diagnostic local

1- Les données sociodémographiques de la commune.

La commune d'Orgères se situe dans le département de l'Ille et Vilaine. Située dans la deuxième couronne de Rennes, elle fait partie de « Rennes Métropole ». Orgères compte aujourd'hui plus de 5000 habitants. Sa population a augmenté de 38% en 11 ans (3 fois plus que sur l'ensemble des communes de Rennes métropole.) Les 0-14 ans représentent environ 22% de la population communale.

Composition des ménages

A Orgères, deux ménages sur cinq sont des couples avec enfants, ces ménages représentent 59% des habitants.

27% des foyers bénéficient d'une aide de la branche famille petite enfance (15% sur l'ensemble des communes de Rennes métropole) et 45% bénéficient d'une aide de la branche famille enfance et jeunesse. Ces chiffres viennent confirmer le côté familial de la commune.

Composition sociale des ménages

A Orgères le taux de chômage était de 6% en 2020 et le taux de pauvreté de 8%.

Le taux d'activité des hommes et des femmes dans la commune d'Orgères (80% pour les hommes et 78% pour les femmes) est supérieur aux taux d'activité des communes aux alentours mais aussi au taux d'activité de Rennes Métropole (73% pour les hommes et 69% pour les femmes)

2- Etat des lieux des structures éducatives de la commune.

Les écoles de la commune

La commune compte deux écoles :

- **Une école publique Les grains d'Orge.** Elle est composée :
 - D'une école maternelle de 174 élèves, 8 enseignants et 8 ATSEM.
 - Une école élémentaire de 308 élèves et 13 enseignants.
- **L'école privée le Sacré cœur.** Elle est composée :
 - D'une école maternelle avec 127 élèves.
 - D'une école élémentaire avec 153 enfants scolarisés.



Et un collège public avec 515 élèves.



L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Le centre de loisirs est géré par l'association Famille rurale dans le cadre d'une délégation de service public jusqu'en 2024.

Il accueille les enfants de 3 à 12 ans sur les mercredis, petites et grandes vacances.

L'équipe est composée :

- D'une directrice.
- D'une directrice adjointe.
- Et de 8 animateurs.

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs est renouvelé à chaque année civile



L'espace jeune

Ouvert aux enfants scolarisés de la 6^e à l'âge de 17 ans.



Le service de restauration

Le temps méridien est encadré par l'équipe du restaurant scolaire, les ATSEM de l'école maternelle et les agents périscolaires. Sont accueillis les enfants de l'école privée et de l'école publique.



La médiathèque municipale

Par l'accueil des familles, l'accueil des classes, la médiathèque est en lien direct avec les publics jeunes et enfants de la commune.



Les associations des parents

La commune compte deux associations des parents d'élèves :

- APEEP – Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique.
- APEL – Association des Parents d'Elève de l'école du Sacré-Coeur d'Orgères.

Les associations sportives et culturelles

Le tissu associatif est dense. De nombreuses activités sont proposées aux enfants et aux jeunes.



3- Organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
7h- 8h20	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil de loisirs	Accueil du matin	Accueil du matin	Temps extra-scolaire	
8H30- 12H	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire		
12H-13H35	Temps méridien	Temps méridien		Temps méridien	Temps méridien		
13H35-16H15	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire		
16H15-19H	Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir		

4- Diagnostic de territoire

Définir les besoins des enfants

La première étape du diagnostic a été de définir collectivement les besoins des enfants et des jeunes. De ce travail, a émergé une liste de besoins présentés dans le tableau ci-dessous.

Type de besoins	3-6 ans	6-9 ans	10-13 ans	14 ans et +
Besoins de rythmes	Besoin de calme, de temps d'apaisement	Besoin de calme, de temps d'apaisement		
Besoins physiques	Développer sa motricité	Besoin de se dépenser	Besoin de se dépenser	Besoin de se dépenser
Besoins d'ordre et de sécurité	Besoins de repères dans plusieurs domaines : l'espace, les personnes, les horaires.	<ul style="list-style-type: none"> Besoin de développer l'autonomie dans les déplacements Sensibilisation aux écrans et réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Besoin de développer l'autonomie dans les déplacements. Sensibilisation aux écrans et réseaux sociaux 	
Besoins sociaux	Besoins d'être accompagnés dans l'apprentissage des codes sociaux et dans le vivre ensemble	Besoins d'être accompagnés dans l'apprentissage des codes sociaux et dans le vivre ensemble	Besoins d'un cercle extérieur au cercle familial, besoin de trouver sa place dans un groupe	Besoins d'un cercle extérieur au cercle familial, besoin de trouver sa place dans un groupe.
Nutrition alimentation	Apprentissage de l'équilibre alimentaire, besoin de connaître la provenance, mieux connaître ce qu'il y a dans l'assiette	Apprentissage de l'équilibre alimentaire, besoin de connaître la provenance, mieux connaître ce qu'il y a dans l'assiette.		
Affectifs	<ul style="list-style-type: none"> Avoir des repères-les mêmes personnes Une écoute, un accompagnement individuel 			
Intellectuels	<ul style="list-style-type: none"> Des besoins d'éveil : développement moteur, l'expérimentation (développer l'autonomie) 	<ul style="list-style-type: none"> Besoins culturels : ouverture culturelle avec une diversité des activités 	<ul style="list-style-type: none"> Besoins culturels : ouverture culturelle avec une diversité des activités 	<ul style="list-style-type: none"> Besoins culturels : ouverture culturelle avec une diversité des activités Besoins de trouver des informations
Physiologiques	Le sommeil	Le sommeil		
Parentalité	Espace d'échanges pour les parents	Espace d'échanges pour les parents	Espace d'échanges pour les parents	Espace d'échanges pour les parents

Les forces et faiblesses du territoire.

Ce que je vois chez les enfants/les jeunes et que je ne souhaite plus voir.

- Le manque de respect par rapport aux équipements communaux.
- Le manque de respect lié à l'adulte (langage, attitude).
- Le manque de respect environnemental (gestion des déchets).
- Ne pas polluer l'environnement virtuel (harcèlement via les réseaux sociaux).
- Laisser les jeunes enfants aller à l'école seul.
- Inoccupation-divagation.
- Non respect du code de la route.
- Consommation-surconsommation.
- La tristesse.
- Le trouble du comportement.

Ce que je ne vois pas chez les enfants/les jeunes et que je souhaite voir.

- De la curiosité, de l'envie de faire.
- De la politesse.
- De l'entraide entre les enfants.
- La valorisation de l'enfant.
- Le recueil de sa parole.

Le travail sur les besoins des jeunes et des enfants a permis d'identifier les thématiques sur lesquelles nous pourrions travailler.

Des sujets sont revenus dans différents groupes :

- La citoyenneté et apprentissage de la vie sociale.
- L'accompagnement à l'autonomie : dans les déplacements, et dans l'apprentissage des fondamentaux, dans l'apprentissage scolaire (aide aux devoirs), développement de la motricité...
- L'ouverture vers l'extérieur : espace de socialisation, espace d'échange pour les jeunes...
- La sensibilisation à l'environnement : déplacement doux, apprentissage de l'équilibre alimentaire...
- La mobilité : déplacements sécurisés.
- Les enjeux autour des écrans : sensibilisation au harcèlement ; aux réseaux sociaux...
- L'accompagnement à la parentalité.
- Le respect du rythme des enfants.
- La nécessité de faire du lien entre les enfants (privée/publique), entre les pré-ado et les ados, entre l'école et le périscolaire et entre les différents acteurs.
- Les infrastructures : locaux bruyants le midi, cours trop petites, besoin d'espace de repos, des aires de jeux...
- La formation des agents.
- Avoir des personnes ressources pour les jeunes.

III- Les objectifs du PEDT

Cf annexe